

Quand et comment résilier mon assurance emprunteur ?



Pour l'obtention d'un prêt immobilier, **l'assurance emprunteur est obligatoire**. Saviez-vous que son coût représente en moyenne **15 % du montant total** de votre prêt ?

Les conseils de JeChange.fr pour résilier

1

Choix de l'assurance

Pour mon **assurance de prêt**, j'ai le choix entre :

- ➡ **Contrat de groupe** (auprès de l'organisme prêteur)
- ➡ **Délégation d'assurance** (sous réserve d'équivalence des garanties)

2

Signature du prêt

3

1^{er} anniversaire du prêt

12 mois

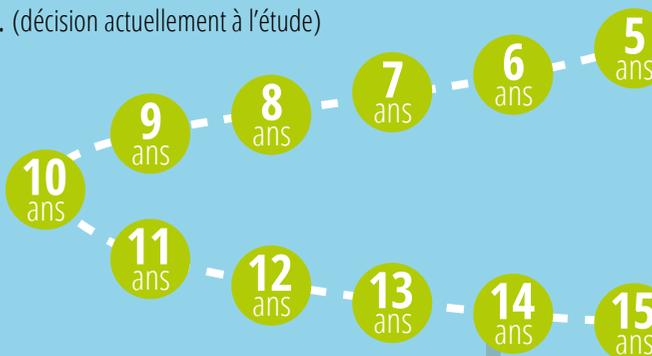
Au cours des **12 premiers mois**, la **loi Hamon** me permet de changer d'assurance, sous réserve d'équivalence des garanties et du respect du préavis de 15 jours.

4

2^{ème} anniversaire du prêt

À chaque échéance annuelle, la **décision de la Cour d'appel de Bordeaux** me permettrait de changer d'assurance, sous réserve d'équivalence des garanties et du respect du préavis contractuel... (décision actuellement à l'étude)

12 mois



... jusqu'à la fin de mon prêt !

